

COEFF 1 AU
CHALLENGE FTTRI 2024

TRIATHLON DE MARARATRI

DIMANCHE

8

SEPT. 2024

ORGANISÉ PAR MARARATRI ET LA
FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

MARARATRI



OUVERT AUX LICENCIÉ(E)S FTTRI ET NON-LICENCIÉ(E)S

CROSS TRIATHLON
6-8ans - 50m/1km/500m
9-11ans - 150m/3km/1km

TRIATHLON
XS - 400m/9,3km/2,3km
S : 750m/20km/4,6km
(Drafting autorisé)

SWIMRUN OPT
Format S en binôme
Distance de 12,5 kms

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS WWW.TAHITITRIATHLON.PF



COMPLEXE SPORTIF
DE L'OPT
A PIRAE



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#).

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste,
- Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
- Le drafting (aspiration à vélo) entre les hommes et les femmes est autorisé sur le triathlon format XS et S.
- Les prolongateurs sont interdit sur l'épreuve du triathlon format XS et S
- La cession de dossard est strictement interdites

- **Nouveauté 2024** : Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.

- **Procédure** :
 1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
 2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
 3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
 4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
 5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
 6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes



Chapitre 2 – Cession de dossard

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 :

- Le « Triathlon de Mararatri » est co-organisé par le club de Mararatri et la Fédération Tahitienne de Triathlon le dimanche 8 septembre 2024 au complexe sportif de l'OPT à Pirae.
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent..

Article 3-3 : Les épreuves des épreuves

- Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s¹ :
 - Cross-Triathlon 6-8 ans-> 50m de natation, 1km de VTT, 0,5km de course à pied
 - Cross-Triathlon 9-11 ans/12 ans² -> 150m de natation, 3km de VTT, 1km de course à pied
 - Triathlon format XS -> 400m de natation, 9,3km de vélo, 2,3km de course à pied
 - Triathlon format S -> 750m de natation, 20 km de vélo, 4,6km de course à pied
 - Swimrun format S -> Swimrun Format S : 12,5km dont 2,9km de natation et 9.6km de course à pied

¹ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

- [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté.](#)
- [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.](#)

² La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).



Chapitre 4 – Programme du dimanche 8 septembre 2024 :

A partir de 6h30 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves (fermeture des retraits des dossards 30 minutes avant chaque départ d'une épreuve)

6h45 : Ouverture du parc à vélo du Triathlon S (parc n°1)

7h15 : Fermeture du parc à vélo de l'épreuve S (parc n°1)

7h20 : Briefing du Triathlon S

7h30 : Départ du Triathlon S

7h45 : Ouverture du parc à vélo du Triathlon XS (parc n°2)

8h15 : Fermeture du parc à vélo du Triathlon XS (parc n°2)

8h40 : Briefing du Triathlon XS

8h50 : Départ du Triathlon XS

9h00 : Ouverture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11ans (parc n°1)

9h30 : Fermeture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11ans (parc n°1)

9h30 : Ouverture élargement du Swimrun OPT + contrôle du matériels

9h40 : Briefing de l'épreuve 6/8 ans

9h45 : Départ du cross triathlon 6/8ans

09h50 : Briefing de l'épreuve 9/11 ans

10h00 : Départ du cross triathlon 9/11ans

10h30 : Remise des récompenses des triathlon S, XS et des cross triathlon 6/8 ans et 9/11 ans.

10h30 : Fermeture du contrôle du matériels

10h45 : Briefing du Swimrun de l'OPT

11h00 : Départ du Swimrun de l'OPT

13h15 : Cutt off au rond point de la rue Gadiot pour le Swimrun de l'OPT

13h30 : Remise des récompenses du Swimrun de l'OPT

Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf .

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 05/09/2024 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTRI.
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 29/08/2024 à 00h00 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 05/09/2024 à 8h00 (heure de Tahiti).
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale.
- En cas d'annulation de la compétition ou de l'une de ses épreuves en raison de conditions météorologiques ou de tout autre événement entraînant une annulation ou une interdiction, la fédération procédera au remboursement des inscriptions des participants à hauteur de 50%.



Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.T.R.I. :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans			
Triathlon XS	1500 xpf	2500 xpf	
Triathlon S	3000 xpf	4000 xpf	
Swimrun S (équipe de 2)	8000 xpf (par équipe)		

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

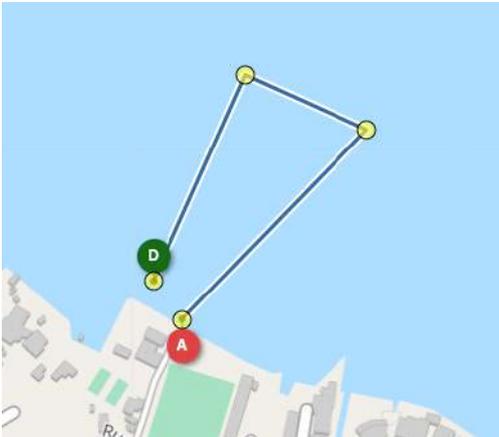
Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence journée	500 xpf	+250xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans					
Triathlon XS	1500 xpf	+1000xpf de licence journée (par personne)	2500 xpf	+1000xpf de licence journée (par personne)	
Triathlon S			4000xpf		
Swimrun S (équipe de 2)			8000 xpf		



Chapitre 6 - Parcours

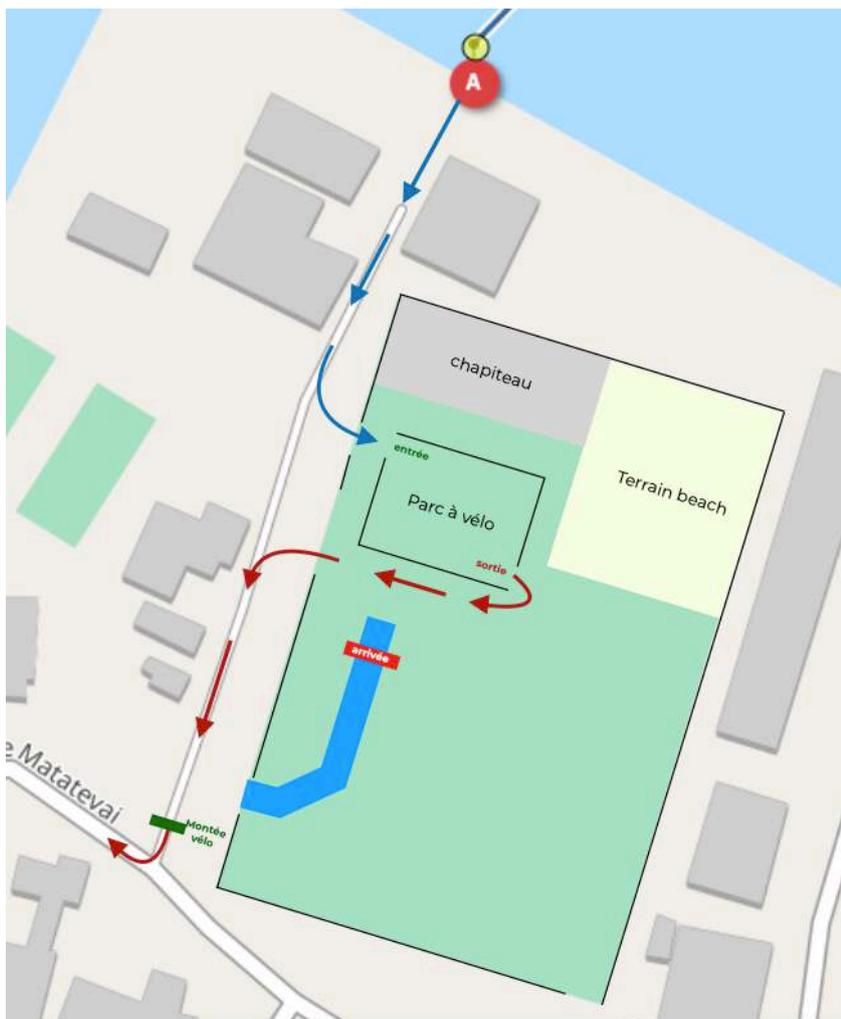
Natation XS (1 boucle) :



S (1 boucle) :



TRANSITION NATATION → VELO :

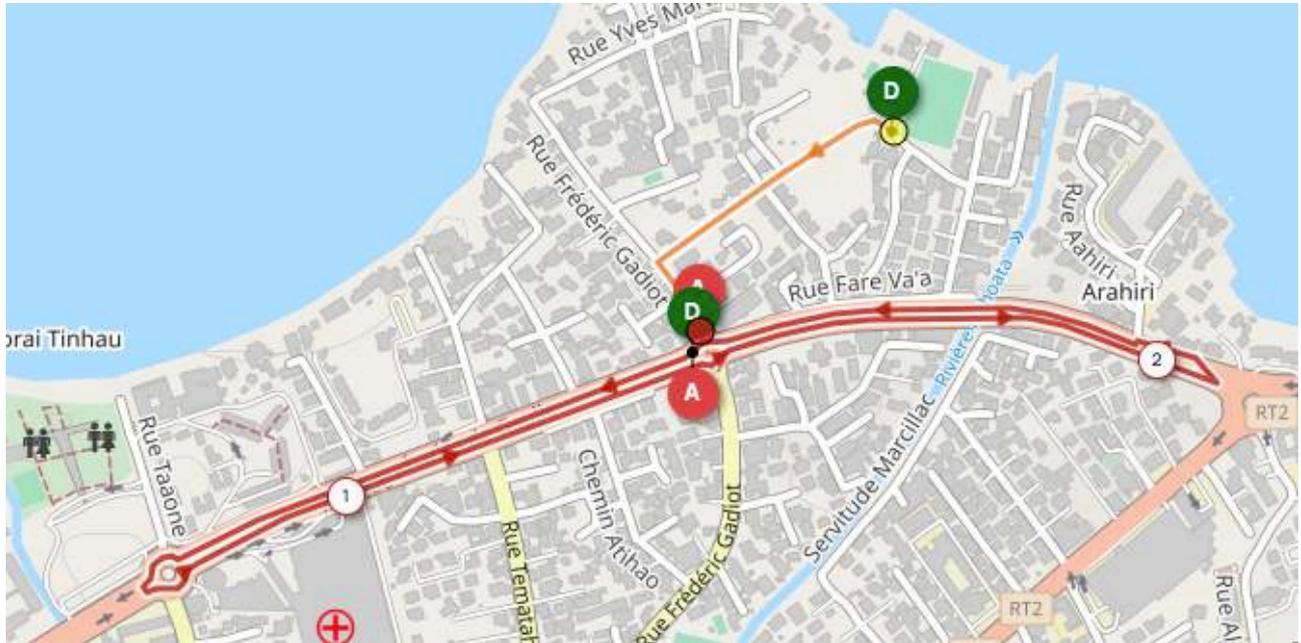




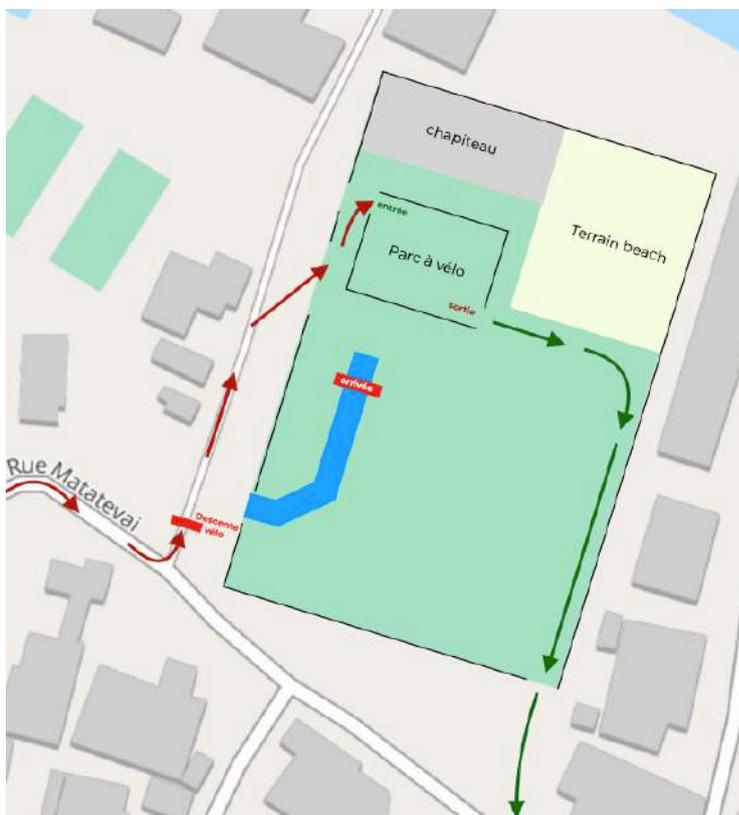
Vélo XS (3 boucles) et S (6 boucles) :

1 aller/retour = 1km

1 boucle = 2,75km

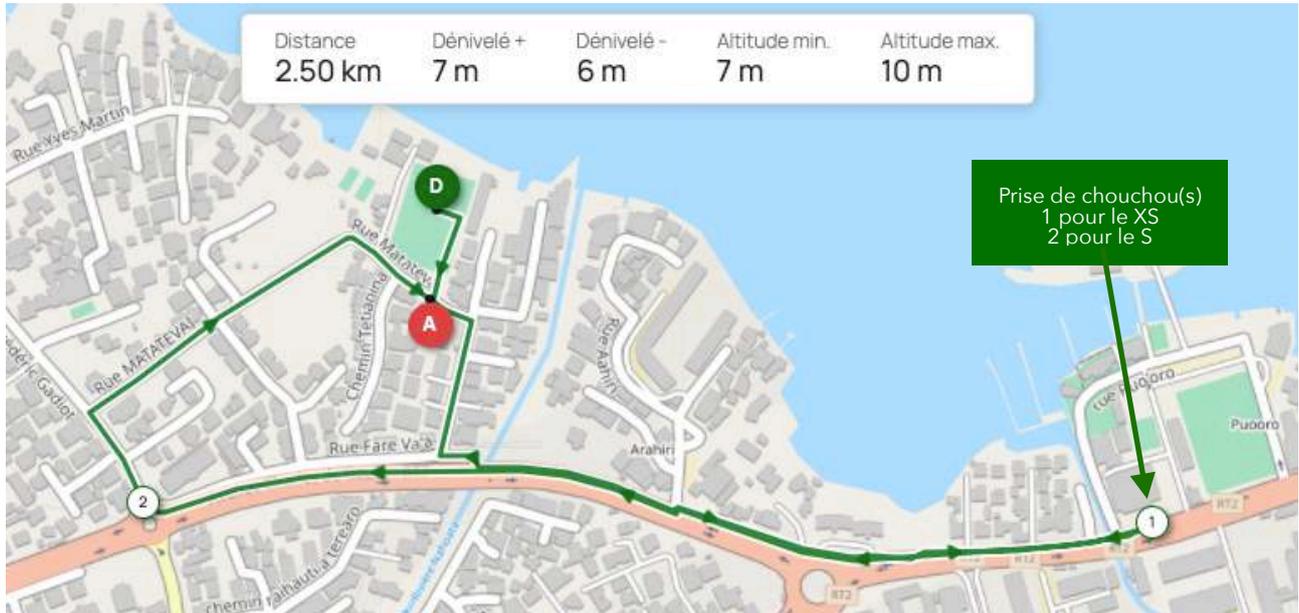


TRANSITION VELO -> COURSE A PIED :

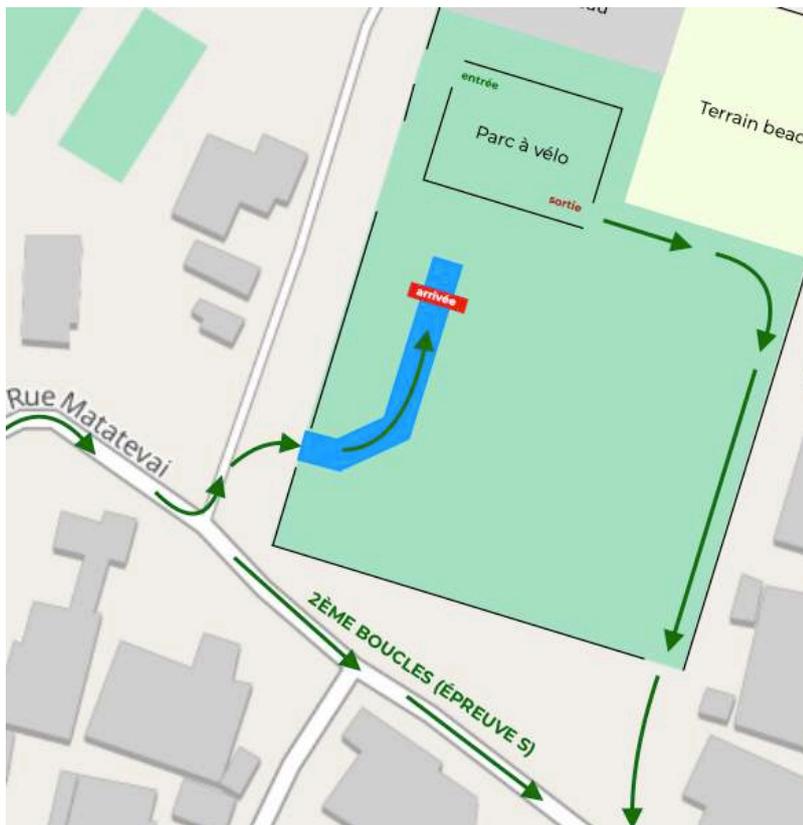




Course à pied XS (1 boucle) et S (2 boucles) :



COURSE A PIED → 2EME BOUCLE DE COURSE A PIED (S) → LIGNE D'ARRIVEE

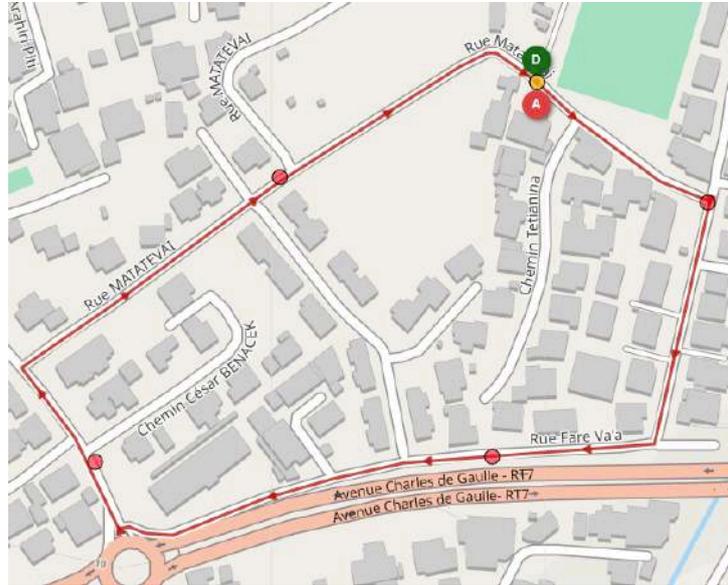
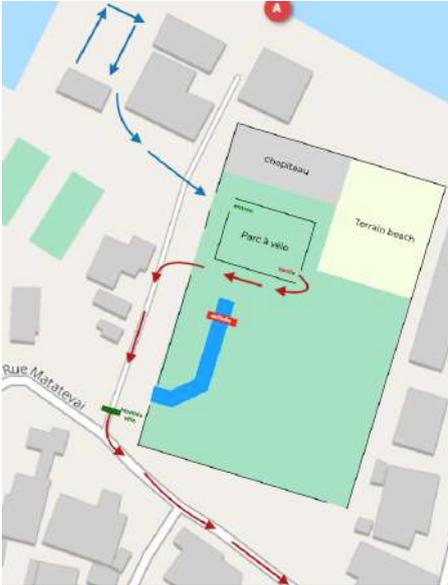




Cross Triathlon 6/8 ans :

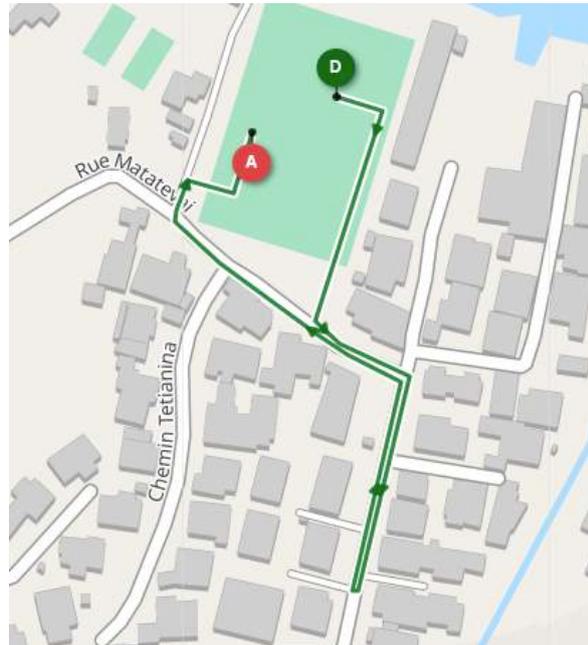
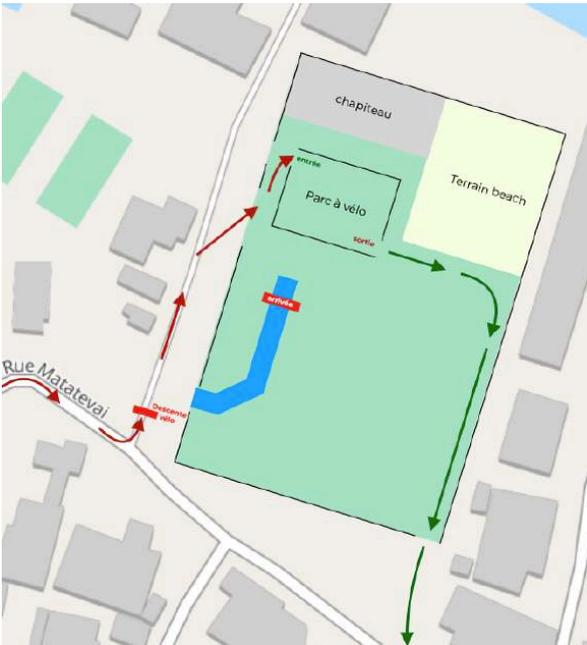
Natation 50m + transition 1

1 boucle de VTT de 1km



Transition 2

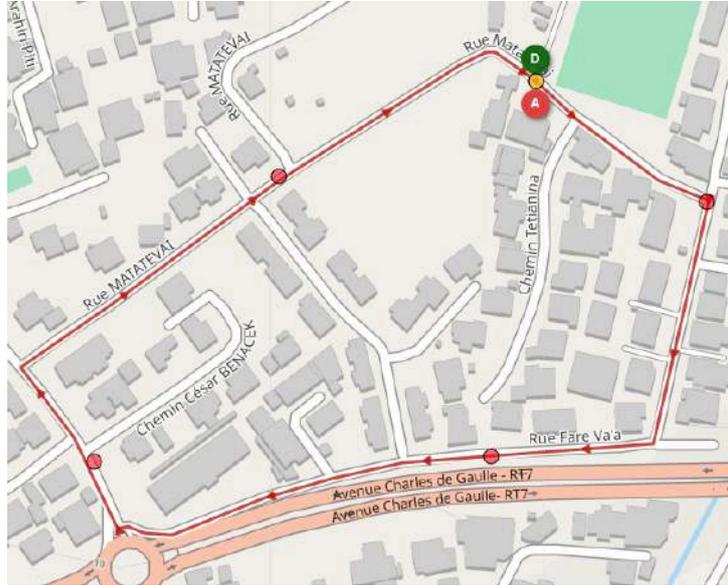
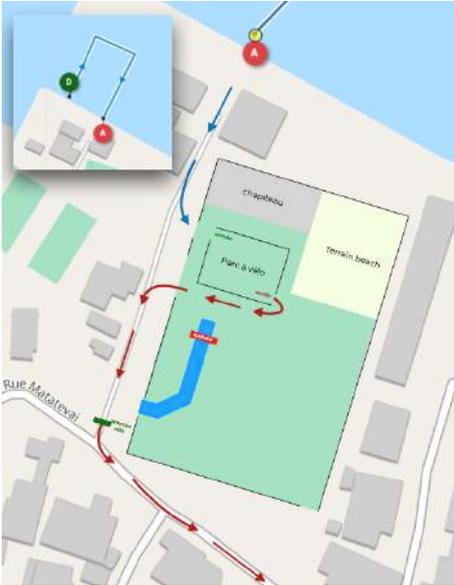
1 aller/retour de course à pied de 500m





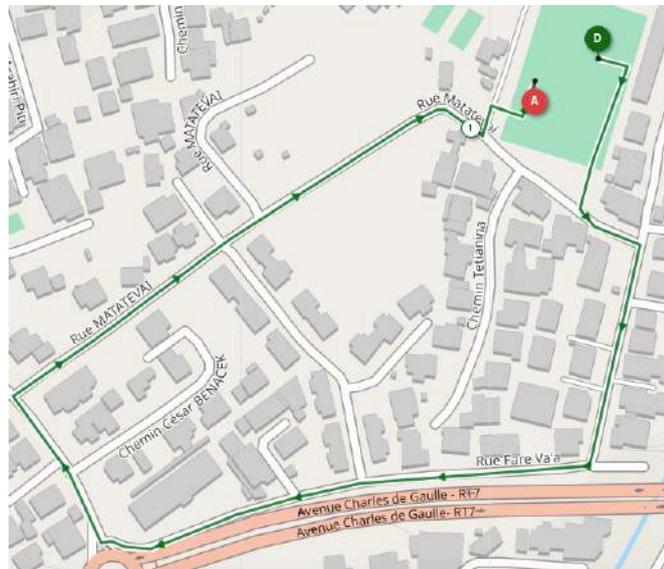
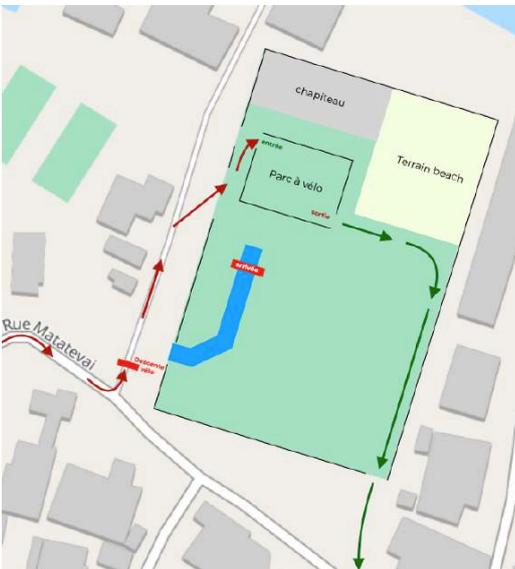
Cross Triathlon 9/11 ans :

Natation 150m + transition 1 3 boucles de VTT de 3km au total



Transition 2

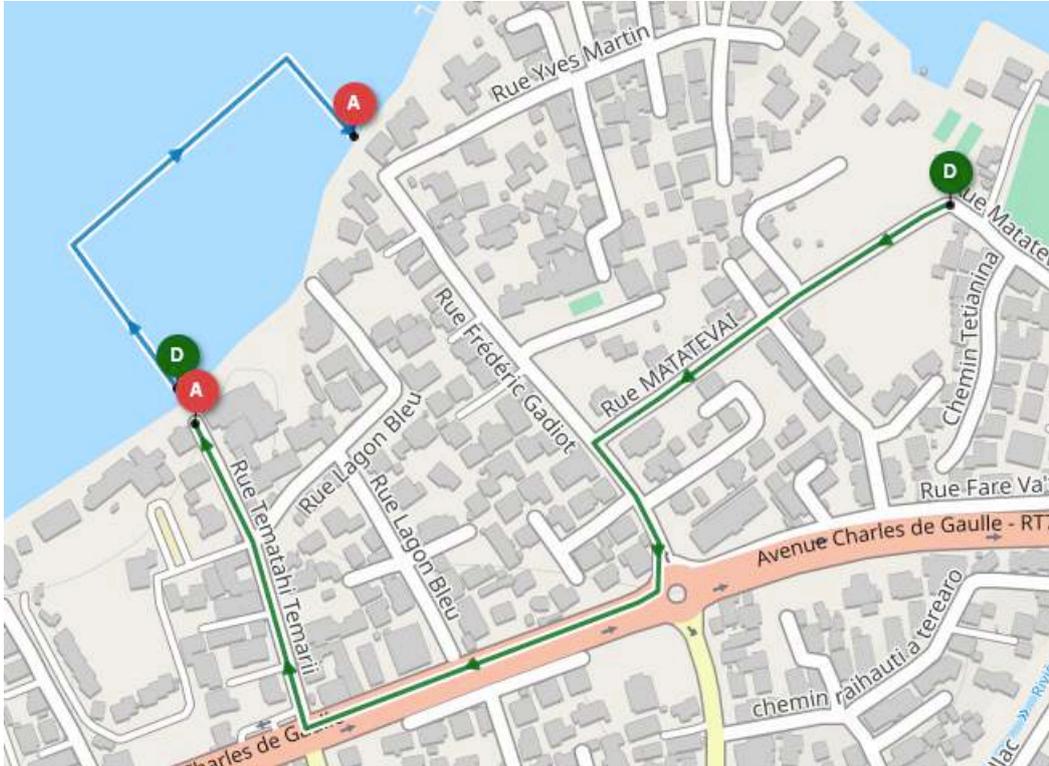
1 boucle de course à pied de 1km



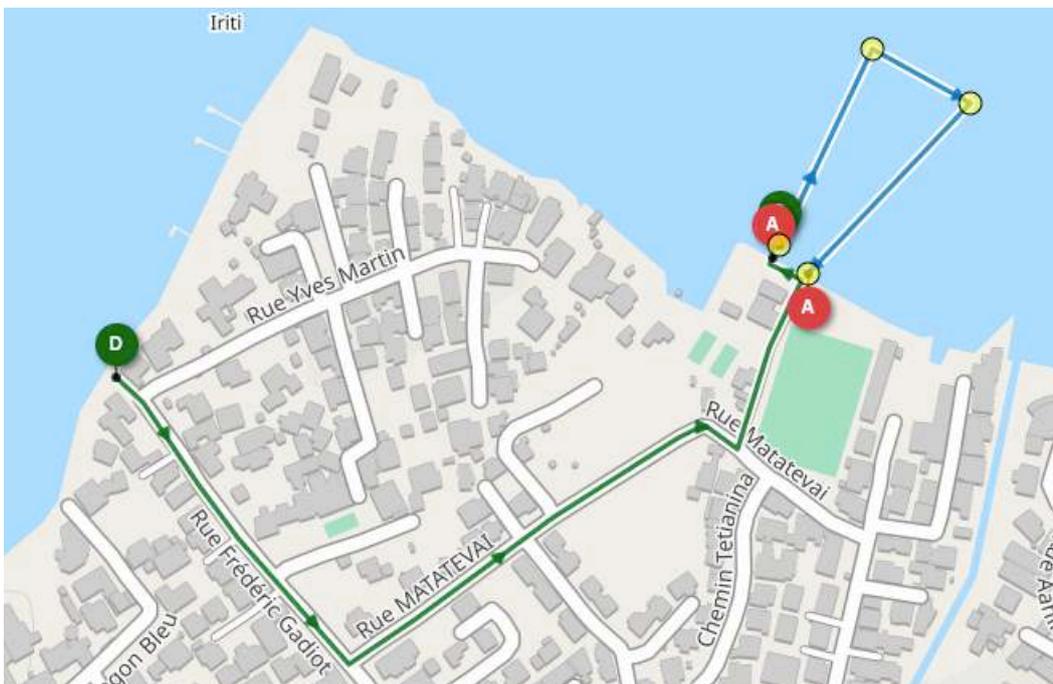


Swimrun Format S : 1er segment + (2 x (2ème segment + 3ème segment + 4ème segment)) + 5ème segment = 12,5km

1er segment : Course à pied de 1km + Natation 400m = 1,4km

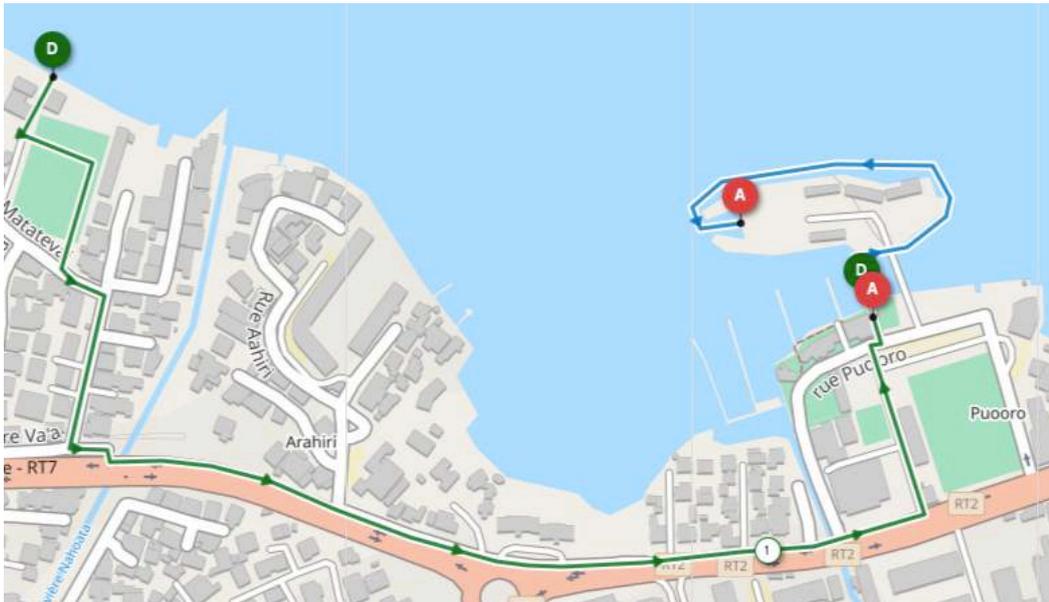


2eme segment : Course à pied de 0,7km + Natation 400m = 1,1km

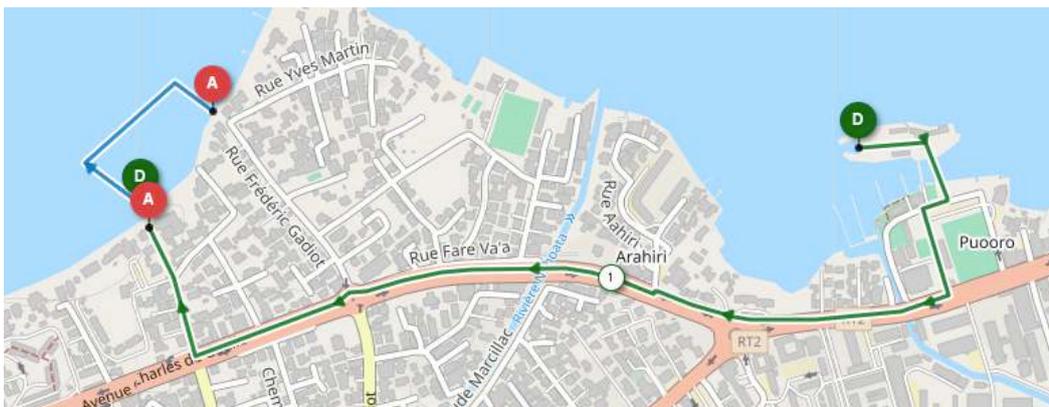




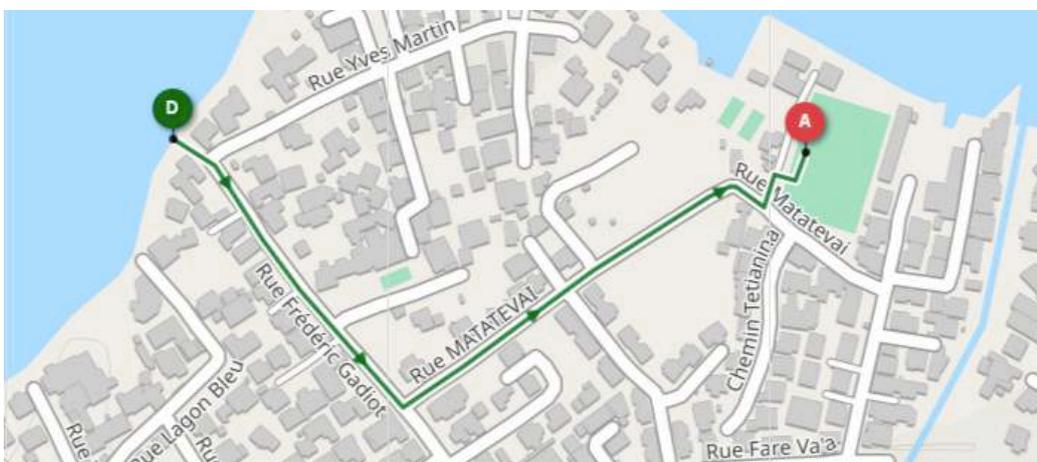
3eme segment : Course à pied de 1,3km + Natation 450m = 1,75km



4eme segment : Course à pied de 2km + Natation 400m = 2,4km



5eme segment : Course à pied de 0,65km = 0,65km





Point réglementaire spécifique au Swimrun format S :

- Un marquage au feutre sur les bras et les jambes fera office de dossard. Les deux participants du Swimrun S doivent être présents ensemble au moment du marquage pour valider leur émargement (pas de chasuble fourni par l'organisateur).
- Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de 50m sur terre et de 10m dans l'eau. Un arbitre pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.
- Les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.
- L'épreuve se déroule en une seule étape en binôme, au rythme de chacun, prenant en compte la barrière horaire (Cut-Off) de 2h15 au rond point Gadiot. Les équipes n'ayant pas passé ce point de contrôle de course seront pointées et mises hors course.
- Les équipes qui ne respecteraient pas ce point du règlement (ex : forcer le passage) se verront disqualifiées automatiquement. Les équipes mises hors course (cut-off) ou disqualifiées ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.
- Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, l'organisation ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.
- Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.
- Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant le départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.
 - Matériel obligatoire par athlète : Chaussures de sport + trifonction ou tricot.
 - Matériel autorisé / conseillé : Plaquettes de main pour la natation - Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy). L'ensemble des flotteurs utilisés par l'athlète sera validé en tenant dans une boîte aux dimensions 40x30x20cm pour vérifier s'ils respectent les normes du règlement - Lunettes de natation - Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous. - Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m - Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pull-buoy lors de la natation
 - Matériel interdit : Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur dépassant les dimensions de 40x30x20cm sont interdits.
- Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit. Seul le port du maillot de bain, tricot ou d'une trifonction est autorisé.
- Les tenues ne doivent pas masquer le numéro marqué au feutre sur les bras et les jambes.
- Le remboursement des inscriptions du swimrun OPT sur désistement est autorisé jusqu'à 72h avant la compétition. Des frais de gestion du site web seront déduits.



Chapitre 6 - Ravitaillement

Au moins deux points de ravitaillement en eau et en Coca-Cola seront mis en place par l'organisateur.

Ces points de ravitaillement seront situés au niveau du complexe sportif de l'OPT ainsi que sur le parking proche du complexe sportif Boris Leontieff à Arue.

Chapitre 7 - Classement et récompenses

Courses	Podiums		
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons	
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons	
Triathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes	
	Podium benjamine	Podium benjamin	
Triathlon S	Scratch femmes	Scratch hommes	
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior	
	Catégorie sénior femmes	Catégorie sénior hommes	
	Catégorie master femmes	Catégorie master hommes	
Swimrun S (équipe)	Scratch femmes	Scratch hommes	Scratch mixtes

Chapitre 8 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 9 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.

Chapitre 10 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps.



FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant,
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à fedetahititriathlon@gmail.com.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr